

Attestation de domiciliation

En application de l'article L 123-11 du Code de Commerce

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de représentant légal de la société :

Dénomination :

Siège Social :

Numéro R.C.S et lieu :

DÉCLARE

Recourir aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 123-11-1 du Code de commerce et installer provisoirement le siège social de ma société à mon domicile pour une durée ne pouvant ni excéder 5 ans à compter de sa création, ni dépasser le terme légal, contractuel ou judiciaire relatif à l'occupation des locaux.

Installer le siège social de ma société à mon domicile sans limitation de durée, aucune disposition législative ou stipulation contractuelle contraire à l'occupation de mes locaux ne s'y opposant.

RAPPEL : il ne peut résulter de ces dispositions ni le changement de destination de l'immeuble, ni l'application du statuts des baux commerciaux.

Fait à :

Le :

Signature